REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260227-2026_DCM09-DE

Séance du Conseil Municipal du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Christian LEMEE, Maire. Date de convocation : 20 février 2026.

PRESENTS : Messieurs BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, Mesdames CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, PETIT (QUÉAU) Karen, TRESSEL Angélique.

POUVOIR :
Mathieu PLAUD donne pouvoir à Corentin BOUGRO
Françoise JOGUET donne pouvoir à Christian LEMÉE

SECRETAIRE : Pascal BENOIT

Conseillers en exercice : 12

DCM09/2026 Demande de subvention de l'Association Notes sur Ecrits

L'Association de Théhillac Notes sur Ecrits organise tous les ans le « Printemps des Poètes » en mars à la salle des Mitaüs. Cette manifestation autour de l'écriture, regroupe également des chanteurs, des conteurs, des stands d'artisanat avec une intervention le vendredi avec les enfants de l'école.

Pour l'année 2026, l'Association a fait une demande de subvention auprès de Redon Agglomération, dans le cadre des subventions culturelles, et une demande auprès de la commune d'un montant de 200€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement d'une subvention de 200€ à l'Association Notes sur Écrits.

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 27 février 2026
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance
Pascal BENOIT

Le Maire,
Christian LEMEE

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le :
Transmis à la Préfecture de Vannes le :